

DCG 10

7^e édition

PCG
2025

Lucrèce Ganet-Mattei • Ida Holcblat

Comptabilité Approfondie

48 FICHES
de révision

pour réussir

l'épreuve

Les mots-clés

L'essentiel
du cours

Des exemples
variés



en partenariat avec

DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

DCG 10

7^e édition

Comptabilité Approfondie

48 FICHES
de révision

Lucrèce Ganet-Mattei

Agrégée d'économie-gestion

Professeur en classes préparatoires au DCG

Ida Holcblat

Agrégée d'économie-gestion

Professeur en classes préparatoires au DCG

en partenariat avec

DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Crédits iconographiques

p. 7: © employees by The Icon Z from the Noun Project; p. 13: © Newspaper by johartcamp from the Noun Project; © translate by luca fruzza from the Noun Project; p. 47: © switch off by kloeg architecture from the Noun Project; © toggle by Тимур Минвалеев from the Noun Project; p. 55: © right by Alice Design from the Noun Project; © Left by Chameleon Design from the Noun Project; © Equal by Dan Santay from the Noun Project; p. 64: © scarcity by Angelo Troiano from the Noun Project; © Abundance by Luis Prado from the Noun Project; © right by Alice Design from the Noun Project; © Left by Chameleon Design from the Noun Project; p. 132: © link by Kevin White from the Noun Project; © important by Seanau from the Noun Project; © Minus by Igé Maulana from the Noun Project; p. 132: © calculating by Aneeqe Ahmed from the Noun Project; © question mark by Icon Island from the Noun Project; p. 135: © Sync by Muneer A.Safiah from the Noun Project; © later by priyanka from the Noun Project; p. 161: © give by Adrien Coquet from the Noun Project; © receive by P Thanga Vignesh from the Noun Project; p. 177: © change by Ramesha from the Noun Project.

Maquette de couverture et maquette intérieure: Yves Tremblay

© Dunod, 2025

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-088872-6

Table des matières

Table des sigles et abréviations.....	5
FICHE ❶ Profession comptable.....	7
FICHE ❷ Normalisation comptable	13
FICHE ❸ Règlement ANC 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général.....	17
FICHE ❹ Actif : définitions et principes généraux	19
FICHE ❺ Immobilisations corporelles et incorporelles : évaluation et comptabilisation.....	21
FICHE ❻ Immobilisations : comptabilisation des régularisations de TVA	27
FICHE ❼ Opérations de location-financement	31
FICHE ❽ Immobilisations corporelles décomposées	35
FICHE ❾ Réévaluation.....	39
FICHE ❿ Immobilisations incorporelles : opérations de recherche et de développement.....	43
FICHE ⓫ Immobilisations incorporelles : solutions informatiques.....	47
FICHE ⓬ Immobilisations corporelles et incorporelles : cas spécifiques	51
FICHE ⓭ Amortissements dérogatoires.....	57
FICHE ⓮ Stocks : principes généraux.....	61
FICHE ⓯ Stocks : le cas particulier des émissions de gaz à effet de serre (GES)	65
FICHE ⓰ Actifs financiers : cas général.....	69
FICHE ⓱ Actifs financiers : les obligations.....	73
FICHE ⓲ Actifs financiers : les DPS/DA et les BSA/BSO	77
FICHE ⓳ Constitution du capital social : cas général.....	81
FICHE ⓴ Constitution du capital social : cas particuliers	85
FICHE ⓵ Augmentation de capital par apports.....	89
FICHE ⓶ Autres formes d'augmentation de capital et frais associés.....	95
FICHE ⓷ Réduction et amortissement du capital.....	101
FICHE ⓸ Affectation du résultat : cas général.....	105
FICHE ⓹ Affectation du résultat : cas particuliers.....	109
FICHE ⓺ Provisions réglementées	113
FICHE ⓻ Provisions.....	115
FICHE ⓼ Créances et dettes en monnaie étrangère.....	119

FICHE 29	Passif externe : emprunts obligataires.....	121
FICHE 30	Engagements financiers et passifs éventuels.....	127
FICHE 31	Abonnement des charges et des produits	129
FICHE 32	Événements postérieurs à la clôture	133
FICHE 33	Contrats à long terme : comptabilisation selon la méthode à l'achèvement.....	137
FICHE 34	Contrats à long terme : comptabilisation selon la méthode à l'avancement.....	141
FICHE 35	Contrats à long terme : spécificités des contrats déficitaires.....	145
FICHE 36	Participation et intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise	149
FICHE 37	Épargne salariale.....	155
FICHE 38	Impôt sur les sociétés (IS).....	159
FICHE 39	Aides aux entreprises : abandons de créance	163
FICHE 40	Aides aux entreprises : subventions (cas général)	167
FICHE 41	Aides aux entreprises : cas spécifiques et aides à l'emploi	171
FICHE 42	Principe et options comptables	173
FICHE 43	Changements comptables.....	177
FICHE 44	Informations à communiquer dans l'annexe.....	181
FICHE 45	Collectivités territoriales	187
FICHE 46	Associations.....	193
FICHE OUTIL 1	Le calcul mental	199
FICHE OUTIL 2	Méthodologie et conseils.....	201

Notre podcast Balades en expertise comptable est disponible sur toutes les plateformes d'écoute ainsi que sur le site Expert Sup de Dunod. Informez vous en Droit, en Économie, et en Anglais des affaires :

« Investir dans les industries vertes », « Le télétravail », « La gestion des ressources humaines », « Le personnel en entreprise », « La TVA », « Pandemics and intellucual property », « Record-breaking surge in energy prices », « Why branding matters »... et tant d'autres, à retrouver chaque mois !

Table des sigles et abréviations

ABS : autres biens et services	CRM : <i>Customer Relationship Management</i>
AEF : avantages économiques futurs	CROEC : conseil régional de l'Ordre des experts-comptables
AGC : association de gestion et de comptabilité	CRP : clause de réserve de propriété
AGE : assemblée générale extraordinaire	CSG : contribution sociale généralisée
AGO : assemblée générale ordinaire	CNOEC : Conseil national de l'Ordre des experts-comptables
AMF : Autorité des marchés financiers	CUMP : coût unitaire moyen pondéré
ANC : Autorité des normes comptables	CVN : contribution volontaire en nature
ARC : Accounting Regulatory Committee	DEC : diplôme d'expertise comptable
Art. : article	DA : droit d'attribution
BSA : bon de souscription d'actions	DPS : droit préférentiel de souscription
BSO : bon de souscription d'obligations	EC : expert-comptable
C. com. : Code de commerce	EFRAG : European Financial Reporting Advisory Group
CA : chiffre d'affaires	FIFO : <i>First In First Out</i> (PEPS, en français)
CAC : commissaire aux comptes	GES : gaz à effet de serre
CB : crédit-bail	H2A : Haute Autorité de l'Audit
CDE : coefficient de déduction	IAS : International Accounting Standards
CEE : certificat d'économie d'énergie	IASB : International Accounting Standards Board
CGI : Code général des impôts	IFRS : International Financial Reporting Standards
CH : charges	IS : Impôt sur les sociétés
CIR : crédit d'impôt Recherche	ITMOI : installations techniques, matériels et outillages industriels
CNC : Conseil national de la comptabilité	<i>JOUE : Journal officiel de l'Union européenne</i>
CNCC : Compagnie nationale des commissaires aux comptes	NEP : norme d'exercice professionnel
CRC : Comité de la réglementation comptable	
CRCC : compagnie régionale des commissaires aux comptes	
CRDS : contribution pour le remboursement de la dette sociale	

OEC: Ordre des experts-comptables	SACC: services autres que la certification des comptes
PCG: Plan comptable général	SARL: société à responsabilité limitée
PDT: produit	SF: stock final
PE: prix d'émission	SI: stock initial
PEE: plan d'épargne entreprise	SIG: système d'information de gestion
PEPS: premier entré – premier sorti (FIFO, en anglais)	TI: titres immobilisés
PERE: plan d'épargne retraite	TIAP: titre immobilisé de l'activité de portefeuille
PF: produit fini	TP: titre de participation
PHP: provision pour hausse des prix	TVA: taxe sur la valeur ajoutée
PR: prix de remboursement	VA: valeur actuelle
RAN: report à nouveau	VB: valeur brute
RL: réserves libres	VMP: valeur mobilière de placement
RN: résultat net	VN: valeur nominale
RSI: régime simplifié d'imposition	VNC: valeur nette comptable
RSP: réserve spéciale de participation	VNF: valeur nette fiscale
SA: société anonyme	

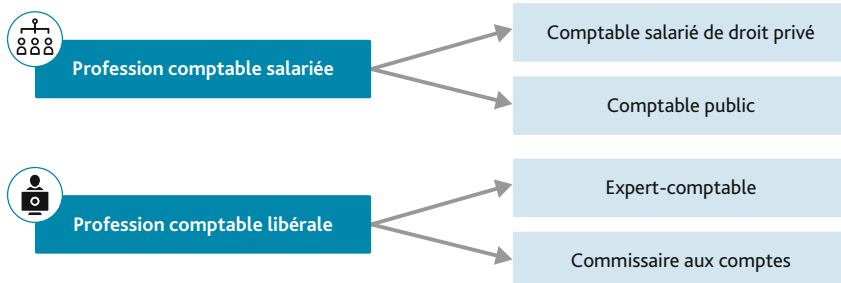
1

Profession comptable

Mots-clés

AGC • CNCC • Commissariat aux comptes • Déontologie • Devoir d'information et de conseil • Éthique • Expertise comptable • H2A • OEC

1 Statuts et modalités d'exercice de la profession comptable



A. Comptable salarié de droit privé

Lieux d'exercice		Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, cabinets d'EC ou de CAC, associations, etc.
Statuts		• Cadre (directeur comptable et financier, chef comptable), employé qualifié, employé non qualifié (secrétaire comptable, aide-comptable), etc. • Depuis la loi Pacte, possibilité pour un expert-comptable salarié d'une entité non inscrite à l'OEC de s'inscrire au tableau de l'Ordre et de porter le titre d'« expert-comptable en entreprise » si son employeur l'y autorise.
Missions		Travaux comptables, contrôle de gestion, audit interne, etc.
Responsabilité	Disciplinaire	Sanction disciplinaire (du blâme au licenciement) en cas de faute (non-respect du règlement intérieur, de l'obligation de discrétion, etc.).
	Civile	Réparation des préjudices causés à autrui par sa faute ou par la faute des personnes dont il répond.
	Fiscale	Sanction fiscale en cas de délits fiscaux ou de complicité de délits fiscaux (omission d'écritures, fraude fiscale, etc.).
	Pénale	Sanction pénale en cas de délits ou de complicité de délits commis par d'autres (abus de confiance, violation du secret professionnel, etc.).

B. Comptable public

Statut	Fonctionnaire ou agent de droit public.
Missions	Tenue de la comptabilité des entités publiques et maniement des fonds publics.
Responsabilité	Outre les responsabilités disciplinaires, civiles et pénales, responsabilité pécuniaire et personnelle (sur ses deniers propres) des actes et contrôles que le comptable public effectue.

C. Expert-comptable (EC)

Nature de la mission		Mission contractuelle: la nomination d'un EC n'est jamais obligatoire.
Missions		- Missions comptables: tenue et révision comptable, aide aux déclarations fiscales et sociales, établissement des bulletins de paie, calcul de coûts, etc. - Mission de conseil: accompagnement à la création d'entreprise, aux projets d'investissement, à la recherche de financement, etc.
Modalités d'exercice		À titre individuel, sous la forme de société, ou en qualité de salarié d'un autre membre de l'OEC ou de la CNCC ou d'une AGC (association de gestion et de comptabilité).
Conditions d'exercice de l'activité		Inscription au tableau de l'OEC sous réserve de remplir les conditions suivantes: - Jouir de ses droits civils. - N'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité et, notamment, aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer les sociétés. - Être titulaire du diplôme français d'expertise comptable (DEC). - Présenter les garanties de moralité jugées nécessaires par le Conseil de l'OEC.
Normes professionnelles applicables		- Cadre de référence. - Normes professionnelles de maîtrise de la qualité (NPMQ). - Norme « anti-blanchiment ». - Normes professionnelles spécifiques. - Code de déontologie.
Incompatibilités		- Emploi salarié (sauf chez un autre membre de l'OEC ou de la CNCC ou dans une AGC). - Avec toute activité commerciale ou acte d'intermédiaire autre que ceux que comporte l'exercice de la profession, sauf s'il est réalisé à titre accessoire et s'il n'est pas de nature à mettre en péril l'exercice de la profession ou l'indépendance des associés experts-comptables, ainsi que le respect des règles déontologiques. - Statuts d'administrateur judiciaire, de mandataire ou de liquidateur. - Fait d'effectuer des travaux d'expertise comptable dans des entreprises dans lesquelles l'EC a directement ou indirectement des intérêts substantiels.
Honoraires		- Fixés librement entre le client et les experts-comptables, à condition qu'ils constituent une juste rémunération du travail réalisé. - Honoraires de succès introduits par la loi Pacte (hors mission comptable exercée à titre principal ou mission déterminant l'assiette fiscale ou sociale).
Responsabilité	Disciplinaire	Sanction disciplinaire (de la réprimande à la radiation) prise par l'OEC en cas de non-respect des règles déontologiques.
	Civile	Réparation des préjudices causés à ses clients et aux tiers par sa faute ou par la faute des personnes dont il répond dans l'exercice de ses fonctions (le plus souvent, l'expert-comptable a une obligation de moyens).
	Fiscale	Sanction fiscale en cas de délits fiscaux (délit de fraude fiscale, d'omission d'écritures, etc.).
	Pénale	Sanction pénale en cas de délits ou de complicité de délits commis par d'autres (faux en écriture ou usage de faux, abus de confiance, violation du secret professionnel...).